



Les domestiques des communautés religieuses au Canada au XVII^e siècle

Arnaud Bessière

Volume 74, 2008

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1006492ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1006492ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (imprimé)

1920-6267 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bessière, A. (2008). Les domestiques des communautés religieuses au Canada au XVII^e siècle. *Études d'histoire religieuse*, 74, 45–69.
<https://doi.org/10.7202/1006492ar>

Résumé de l'article

Cet article dresse à partir des recensements nominatifs canadiens du XVII^e siècle un portrait détaillé des domestiques engagés spécifiquement au service des communautés religieuses. Ces dernières se placent parmi les plus gros employeurs de domestiques au Canada à cette époque. Comparativement à leurs homologues employés chez des laïcs, les domestiques des institutions religieuses sont plus âgés, presque exclusivement masculins, et affectés à des tâches plus diversifiées. Davantage présente dans les communautés riches en propriétés foncières, cette main-d'oeuvre salariée n'en demeure pas moins importante au sein des institutions hospitalières pourtant moins pourvues en terres et seigneuries.

Les domestiques des communautés religieuses au Canada au XVII^e siècle¹

Arnaud Bessière²

Résumé : Cet article dresse à partir des recensements nominatifs canadiens du XVII^e siècle un portrait détaillé des domestiques engagés spécifiquement au service des communautés religieuses. Ces dernières se placent parmi les plus gros employeurs de domestiques au Canada à cette époque. Comparativement à leurs homologues employés chez des laïcs, les domestiques des institutions religieuses sont plus âgés, presque exclusivement masculins, et affectés à des tâches plus diversifiées. Davantage présente dans les communautés riches en propriétés foncières, cette main-d'œuvre salariée n'en demeure pas moins importante au sein des institutions hospitalières pourtant moins pourvues en terres et seigneuries.

Abstract : This article draws, from Canadian nominative census of the XVII^e century, a detailed portrait of the servants specifically hired by religious communities. The latest were among the biggest servant's employers in Canada during that period. Comparatively to their counterparts employed by laymen, the servants in these institutions are more older, almost exclusively males, and are assigned to more diversified tasks. More present in the religious orders wealthy with landed properties, this salaried workforce is also important in hospitaler communities yet less well provided in lands and seigniories.

Introduction

Évoquant le cas des premiers engagés au service des sœurs de la Congrégation Notre-Dame de Montréal au XVII^e siècle, Émilia Chicoine

1. Nous nous intéressons dans cet article à la main-d'œuvre salariée domestique, c'est-à-dire aux travailleurs non-qualifiés ou recrutés pour exécuter tout ce que leur maître leur commande. Nous excluons donc de l'analyse la main-d'œuvre dite spécialisée.

2. Arnaud Bessière est titulaire d'un doctorat en histoire de l'Université Paris IV-Sorbonne et de l'UQAM. Chargé de cours à l'Université du Québec à Trois-Rivières et à Sherbrooke, il est aussi consultant pour le Musée canadien des civilisations et poursuit ses recherches sur la main-d'œuvre salariée au Canada au XVII^e siècle.

déclarait : « plus que des serviteurs, ils furent des collaborateurs »³. Par leur labeur, cette main-d'œuvre salariée contribua notamment au développement des terres et seigneuries des communautés religieuses et, plus globalement, à l'implantation française dans la vallée du Saint-Laurent au XVII^e siècle. Aussi important ait été son rôle, elle fit toutefois l'objet de peu d'études et d'attention de la part des historiens⁴. Le relatif silence de ces travailleurs dans les sources de l'histoire sociale explique, en partie, ce constat. Or, plusieurs documents peuvent nous éclairer sur ces employés, à commencer par les recensements nominatifs de 1666, 1667 et 1681. Dans le cadre de cet article, nous proposons de dresser, à partir essentiellement de cette source, un portrait détaillé des domestiques engagés spécifiquement par les communautés religieuses au Canada au XVII^e siècle. Nous tenterons de mesurer d'abord la place et l'ampleur de la domesticité au sein de ces institutions. Dans un deuxième temps, nous observerons la répartition de ces travailleurs parmi les différentes congrégations recensées dans la vallée laurentienne ainsi que les caractéristiques physiques de ce groupe. Le cas échéant, nous verrons ce qui distingue ces domestiques de leurs homologues employés au service des employeurs laïcs, tant au niveau de leurs caractéristiques physiques que de leurs fonctions. Enfin, pour terminer, nous essayerons de voir dans quelle mesure les biens et propriétés des communautés religieuses ont eu une incidence sur la demande de main-d'œuvre au pays et sur la répartition inégale des domestiques au sein des différents ordres religieux recensés au Canada au XVII^e siècle.

3. Émilie CHICOINE, *La métairie de Marguerite Bourgeois à la Pointe-Saint-Charles*, Montréal, Fides, 1986, p. 82.

4. Pour le XVII^e siècle, voir : Florent PANZANI, *Les domestiques au Canada en 1681. Étude d'un groupe à partir du recensement nominatif de la Nouvelle-France de 1681*, Mém. de maîtrise, Université Laval, 2002 ; Arnaud BESSIÈRE, *La domesticité dans la colonie laurentienne au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle (1640-1710)*, Thèse de doctorat (histoire), Université Paris IV-Sorbonne et UQAM, 2007, 573p. Pour le XVIII^e siècle, citons les travaux de Sylvie DÉPATIE, « La famille et le marché de la main-d'œuvre dans les campagnes montréalaises en 1765 », Gérard BÉAUR, Christian DESSUREAULT et Joseph GOY, dir., *Familles, Terre, Marchés. Logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux (XVII^e – XX^e siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 251-260 ; Solène BOËNNEC, *La domesticité dans la ville de Québec en 1744 : étude démographique et sociale* Mémoire de master I (histoire), Rennes, Université Haute-Bretagne Rennes II, 2006, 107p. ; Tanguy LOISELLE, *La domesticité au Séminaire de Québec dans la première moitié du XVIII^e siècle*, Mém. de maîtrise (Master 1), Université Rennes II, 2006, 129p.

I. Place et ampleur de la domesticité au sein des communautés religieuses

Un premier examen des trois recensements nominatifs commandés par Colbert⁵ permet de constater que les communautés religieuses se placent parmi les plus gros employeurs de domestiques dans la colonie laurentienne au XVII^e siècle⁶. Selon les données recueillies dans ces documents (tableaux 1, 2 et 3), les institutions religieuses emploieraient à elles seules 20 % de l'ensemble des serviteurs identifiés en 1666-1667. Quinze ans plus tard, plus du quart des domestiques répertoriés dans la colonie en 1681 (27 % exactement) travaillerait pour elles. Autre constat : entre 1666 et 1681, les effectifs de leur personnel domestiques ont presque doublé, passant de 77 à 141 individus, alors que ceux travaillant au service de laïcs n'ont augmenté que de 12 %. Cette hausse résulte de l'augmentation générale de la population au Canada. Celle-ci passe en effet d'environ 3 300 âmes en 1666 à un peu plus de 10 000 en 1681, conséquence d'une période d'immigration accélérée dans les années 1660 et 1670, puis d'un accroissement naturel relativement élevé et constant (soit 2,5 % par année en moyenne)⁷. Outre cette parenthèse, même si les employeurs laïcs, pris dans leur ensemble, embauchent proportionnellement et numériquement plus de travailleurs que les communautés religieuses – parce qu'ils sont tout simplement plus nombreux que ces dernières – le calcul du nombre moyen de domestiques par maître démontre clairement que les institutions religieuses ont chacune, en moyenne, plus de domestiques à leur service que les employeurs laïcs. En effet, au moment du premier relevé nominatif, elles disposent chacune de 11 domestiques en moyenne. Le chiffre passe à 15 serviteurs en 1667, puis à 17 quatorze années plus tard. Les employeurs laïcs en revanche ont chacun en moyenne moins de deux travailleurs sous leurs ordres

5. Sur la présentation de ces recensements voir : Hubert CHARBONNEAU et Jacques LÉGARÉ, «La population du Canada aux recensements de 1666-1667», *Population*, vol.22, no 6 (1967), p. 1031-1054 et Hubert CHARBONNEAU, Yolande LAVOIE et Jacques LÉGARÉ, «Le recensement nominatif du Canada en 1681», *Histoire sociale- Social History*, vol.3, no 6 (1970), p. 77-90.

6. Chez les employeurs laïcs, ce sont les classes aisées et influentes de la société qui tiennent la première place. De manière générale, les notables ont chacun au minimum deux, voire trois domestiques, sous leurs ordres. En revanche, chaque habitant, au sens de paysan propriétaire, a moins de deux serviteurs à son service, au même titre que les artisans avec toutefois, ici et là, quelques exceptions : voir A. BESSIÈRE, *La domesticité dans la colonie laurentienne...*, p. 141.

7. Hubert CHARBONNEAU et Normand ROBERT, «Les origines françaises de la population canadienne, 1608-1709» dans Richard Cole HARRIS et Louise DECHÈNE (dir.), *Atlas historique du Canada. Vol. 1. Des origines à 1800*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1987-1990, planche 45.

d'après les trois recensements⁸. La fortune et les besoins plus variées des communautés religieuses expliquent en grande partie ces différences. Nous y reviendrons. En attendant, une étude plus approfondie des recensements permet de remarquer que le nombre de domestiques, et les tâches qui leur sont assignées, se distinguent nettement d'une communauté religieuse à l'autre.

Tableau 1 – Répartition des employeurs et des domestiques d'après le recensement de 1666⁹

Catégorie d'employeur	Employeurs		Domestiques		Nombre moyen de domestiques par employeur
	Nombre	%	Nombre	%	
Laïcs	197	65	309	80	1.5
Communautés religieuses	7	35	77	20	11
Total	201	100	386	100	1.9

Source : recensement du Canada de 1666

Tableau 2 – Répartition des employeurs et des domestiques d'après le recensement de 1667¹⁰

Catégorie d'employeur	Employeurs		Domestiques		Nombre moyen de domestiques par employeur
	Nombre	%	Nombre	%	
Laïcs	209	97.5	354	79	1.7
Communautés religieuses	6	2.5	95	21	15.8
Total	215	100	449	100	2.1

Source : recensement du Canada de 1667

8. Précisons qu'au moment des deux premiers recensements, le quart des ménages recensés dans la vallée du Saint-Laurent disposaient d'au moins un domestique. En 1681, plus d'un foyer sur dix avaient à leur service un serviteur ou une servante : voir A. BESSIERE, *La domesticité dans la colonie laurentienne...*, p. 136.

9. Le nombre total de domestiques s'élève normalement à 448 individus mais nous en avons retiré 62 qui n'étaient affiliés à aucun employeur lors du recensement.

10. Nous avons retiré du total (450) un dénommé René Noirard, domestique chez Elisabeth Moyen à Montréal, cité à deux reprises chez le même employeur en 1667.

**Tableau 3 – Répartition des employeurs et des domestiques
d'après le recensement de 1681¹¹**

Catégorie d'employeur	Employeurs		Domestiques		Nombre moyen de domestiques par employeur
	Nombre	%	Nombre	%	
Laïcs	204	96	353	71.5	1.7
Communautés religieuses	8	4	141	28.5	17.6
Total	212	100	494	100	2.3

Source : recensement du Canada de 1681

II. Répartition et caractéristiques des domestiques au sein des communautés religieuses

L'analyse de la répartition des domestiques selon les communautés religieuses recensées au Canada (tableaux 4, 5 et 6) appelle plusieurs commentaires. Précisons toutefois ici que nous n'avons pas tenu compte des *donnés* répertoriés par l'agent recenseur¹². Ce choix peut sembler à première vue discutable puisque les frères et sœurs convers sont partiellement domestiques. Ce sont, selon le P. Charles Garnier, des « domestiques séculiers d'habits, mais religieux de cœur »¹³. Ils forment, explique Jean Côté, « une espèce de catégorie intermédiaire entre le laïc et la vie religieuse »¹⁴. Ils travaillent sans recevoir de salaire jusqu'à leur mort en échange de leur entretien. Les communautés auxquelles les *donnés* sacrifient leur personne et leurs biens les isolent clairement du groupe des domestiques et les astreignent, de fait, à des règles particulières. Au Séminaire de Québec notamment, ils sont placés au-dessus des domestiques salariés et servent de modèles par leur vie spirituelle, leur promptitude à l'obéissance et leur diligence au travail. Ils sont associés comme membres d'un même corps au sein duquel « aucun domestique ne sera admis en cette qualité qu'il ne soit animé de son esprit et résolu à pratiquer jusqu'à la mort les quatre règles

11. Nous avons soustrait du total (495) un certain Nicolas Delahaye, volontaire à Sillery, puisqu'il n'est affilié à aucun employeur en 1681.

12. Notons que 17 frères *donnés* et sœurs converses sont recensés à Québec dans le premier recensement. En 1667, un seul *donné* est clairement identifié à Montréal et en 1681, nous en dénombrons seulement huit à Québec.

13. C. Garnier à son frère, le 23 juin 1641, cité par Jean CÔTÉ, « Domestique séculier d'habit, mais religieux de cœur », *RHAF*, vol.10, n°2 (septembre 1956), p. 183-190.

14. Jean CÔTÉ, « L'institution des *donnés* », *RHAF*, vol.15, n°3 (décembre 1961), p. 344. Notons que J. Côté analyse uniquement les *donnés* des jésuites.

essentielles : désappropriation, obéissance, chasteté et charité»¹⁵. Mise à part la règle d'obéissance, commune à tous les domestiques, et celle de *désappropriation*, dans le cas seulement de quelques serviteurs engagés jusqu'à la fin de leur vie chez des laïcs, le caractère éminemment religieux du statut des *donnés* différencie ces individus du groupe des domestiques et justifie le choix de les écarter du corpus étudié.

Tableau 4 – Répartition des domestiques employés par les communautés religieuses en 1666 selon leur sexe

Ordres religieux	Membres	Domestiques	Sexes		Domestiques/ Membres
			♂	♀	
Collège et résidence des jésuites	25	2	2	–	0.08
Mission jésuite à Sillery	3	6	6	–	2
Mission jésuite à Notre-Dame-des-Anges	–	8	8	–	–
Mission jésuite à Trois-Rivières – Cap-de-la-Madeleine	–	5	5	–	–
Total jésuites	–	21	21	–	–
Séminaire de Québec	9	3	3	–	0.33
Séminaire – La Grande Ferme de Beaupré	–	7	7	–	–
Total Séminaire	–	10	10	–	–
Séminaire de Saint-Sulpice	–	19	19	–	–
Congrégation Notre-Dame de Montréal	–	2	2	–	–
Hôtel-Dieu de Montréal	–	13	13	–	–
Hôtel-Dieu de Québec – Augustines	22	5	5	–	0.23
Ursulines	40	7	7	–	0.17
Total	–	77	77	–	–

Source : Recensement du Canada de 1666

Parmi les trois recensements analysés, celui de 1681 apparaît le plus complet puisqu'il répertorie à la fois les membres et les domestiques de chaque communauté religieuse recensée dans la vallée du Saint-Laurent. À l'inverse, si l'agent recenseur a pris soin d'inventorier les domestiques de toutes les communautés présentes au pays en 1666, il a de toute évidence omis d'enregistrer leurs membres à l'exception des prêtres du Séminaire de Québec, des jésuites, des augustines et des ursulines. En 1667, il néglige

15. Voir à cet égard N. BAILLARGEON, *Le Séminaire de Québec sous l'épiscopat de Mgr de Laval*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1972, p. 121-128.

**Tableau 5 – Répartition des domestiques employés
par les communautés religieuses en 1667 selon leur sexe**

Ordres religieux	Membres	Domestiques	Sexes		Domestiques/ Membres
			♂	♀	
Collège et résidence des jésuites	24	5	5	–	0.21
Mission jésuite à Sillery	2	6	6	–	3.00
Mission Jésuite à Notre-Dame- des-Anges	4	6	6	–	1.50
Total jésuites	30	17	17	–	0.56
Séminaire de Québec	11	3	3	–	0.27
Séminaire de Québec – La Grande Ferme de Beaupré	–	13	13	–	–
Total Séminaire	–	16	16	–	–
Séminaire de Saint-Sulpice	5	28	28	–	5.60
Congrégation Notre-Dame de Montréal	10	3	3	–	0.3
Hôtel-Dieu de Montréal	9	13	13	–	1.44
Hôtel-Dieu de Québec – Augustines	22	9	9	–	0.41
Ursulines	32	9	9	–	0.28
Total	119	95	95	–	0.79

Source : Recensement du Canada de 1667

d'indiquer le statut professionnel de quelques individus, qu'il avait pourtant identifié comme *domestique* l'année précédente¹⁶, et oublié de répertorier les domestiques des jésuites à Trois-Rivières. Mis à part ces lacunes dont nous ignorons les causes, il ressort clairement que le nombre de domestiques recrutés au service des communautés religieuses varie grandement d'une institution à l'autre et d'un recensement à l'autre. Les jésuites et les sulpiciens apparaissent comme les deux plus gros employeurs de domestiques puisqu'ils concentrent, à eux seuls, près de la moitié de tous les serviteurs employés par les institutions religieuses et dénombrés dans chacun des trois recensements. En 1666, les deux communautés ont à leur disposition 52 % de tous les domestiques recensés parmi les communautés religieuses, soit 40 individus. Cette proportion est de 47 % en 1667 (45 serviteurs) et de 46 % en 1681 (65 domestiques). Cependant en 1681, les prêtres du Séminaire de Québec et les augustines de l'Hôtel-Dieu se distinguent des autres communautés – exception faite des sulpiciens et surtout des jésuites – puisqu'elles ont respectivement à leur service 26 et 25 domestiques – 24 si

16. C'est le cas notamment de Jean Grenet et de Jean Ferry, tous deux domestiques des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame de Montréal. En 1666, le recenseur les identifie comme *domestique*. L'année suivante, il omet d'indiquer leur statut.

nous excluons la servante personnelle de Marie-Barbe de Boullongne qui se donna à l'institution en 1670, soit dix ans après le décès de son mari, Louis d'Ailleboust -. En comparaison, le personnel des récollets et des ursulines compte à peine cinq employés; celui des sœurs de la Congrégation Notre-Dame et des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Montréal se monte respectivement à 13 et 6 domestiques.

Tableau 6 – Répartition des domestiques employés par les communautés religieuses en 1681 selon leur sexe

Ordres religieux	Membres	Domestiques	Sexes		Domestiques/ Membres
			♂	♀	
Collège des jésuites à Québec	19	10	10	–	0.53
Mission des Hurons à Lorette	5	1	1	–	0.20
Mission des Abenaquis et des Algonquins à Sillery	3	3	3	–	1.00
Mission des Iroquois aux Nations Iroquoises	8	5	5	–	0.62
Mission des Outaouaets	9	18	18	–	2.00
Mission jésuite à Beauport	2	5	4	1	2.50
Mission jésuite à La Prairie de la Madeleine	2	3	3	–	1.50
Total jésuites	48	45	44	1	0.93
Séminaire de Québec	45	15	11	4	0.33
Séminaire de Québec – La Grande Ferme de Beaupré	10	2	2	–	0.20
Séminaire de Québec – La Petite Ferme de Beaupré	4	5	5	–	1.25
Séminaire de Québec – Île Jésus	3	4	4	–	1.3
Total Séminaire	62	26	22	4	0.42
Séminaire de Saint-Sulpice	10	20	20	–	2.00
Congrégation Notre-Dame de Montréal	26	13	13	–	0.50
Hôtel-Dieu de Montréal	13	6	6	–	0.46
Hôtel-Dieu de Québec – Augustines	28	25	22	3	0.89
Ursulines	55	4	4	–	0.07
Récollets de Québec	18	2	2	–	0.11
Total	260	141	133	8	0.54

Source : Recensement du Canada de 1681

La répartition géographique des serviteurs recensés au sein des différentes communautés religieuses est toutefois trompeuse. Par exemple, les deux serviteurs des récollets recensés à Québec en 1681, ne résidaient

probablement pas en ville. Dans la mesure où la majorité des récollets se retrouvait en réalité dans des missions telles que Percé, Trois-Rivières ou Repentigny, il est possible que leurs employés les aient suivis dans leurs pérégrinations. La même observation est aussi valable pour plusieurs domestiques du Séminaire de Québec et se confirme après l'analyse des sources de l'institution. Le dénommé Michel Paulmier, par exemple, est recensé en 1681 dans la maison-mère en qualité de domestique. Or, selon les livres de comptes des religieux, cet homme ne travaille pas à Québec mais dans la seigneurie de Beaupré, au Cap Tourmente, propriété des prêtres du Séminaire¹⁷. Même chose en ce qui concerne les domestiques de la Congrégation Notre-Dame de Montréal. Rien n'indique dans les recensements que le personnel des religieuses œuvrait à la maison-mère ou à la ferme qu'elles exploitaient à la Pointe-Saint-Charles. Mais il est sûr, insiste Emilia Chicoine, « que la presque totalité travaillait à la ferme. Et cela, tout d'abord, parce que la communauté, école et pensionnat de la rue Saint-Paul, occupait un logement et un terrain exigus. De plus, les Sœurs assumaient elles-mêmes des travaux ordinairement réservés aux domestiques »¹⁸. Il apparaît donc extrêmement hasardeux de chercher à déterminer le lieu de travail exact des domestiques employés par les communautés religieuses sur la seule base des recensements. Et même un examen minutieux des archives conventuelles n'apporterait pas nécessairement de réponses.

La concentration des domestiques au sein de quelques communautés, particulièrement chez les jésuites et les sulpiciens, illustre bien le rôle prépondérant que ces dernières jouèrent dans l'œuvre de recrutement en France¹⁹. Cependant, les plus gros employeurs parmi les congrégations ne sont pas ceux qui font signer le plus de contrats dans la colonie (tableau 7). En effet, près de la moitié des 52 actes notariés certifiant l'engagement d'un domestique au Canada au service d'un ordre religieux est le fait des pauvres

17. ASQ, C2, Grand Livre : 1674-1687, p. 516-519.

18. É. CHICOINE, *La métairie de Marguerite Bourgeois*, p. 77.

19. Sur les contrats d'engagement français, voir Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France. T.3 : la seigneurie des Cent-Associés, 1627-1663. 2 : la société*, Montréal, Fides, 1983, p. 9-10 et 277-278 et Gervais CARPIN, *Le Réseau du Canada. Étude du mode migratoire de la France vers la Nouvelle-France (1628-1662)*, Sillery-Paris, Septentrion et Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001, p. 199-232. G. Carpin estime à 220 le nombre d'engagés recrutés par ou pour les jésuites de la Nouvelle-France entre 1632 et 1662 (p. 203-204) et évalue à 200 le nombre d'engagés partis de France pour servir les hospitalières et les ursulines. Les archives connues ne contiennent pas plus de documents sur le recrutement des engagés pour les institutions religieuses (p. 207). En ce qui concerne le Séminaire de Québec, N. Baillargeon signale « qu'on n'a trouvé que neuf engagés pour le Séminaire dont les contrats ont été conclus à La Rochelle », résultat extrêmement mince comparativement aux effectifs réels de leur personnel dont la plupart sont recrutés en France, du moins jusque dans les années 1670. N. BAILLARGEON, *Le séminaire de Québec*, p. 128.

Tableau 7 – Distribution des contrats d’engagement canadiens signés entre 1640 et 1710 selon l’ordre religieux contractant

	Ordres religieux	Nombre de contrats	%	Nombre de domestiques	%
Montréal	Saint-Sulpice	7	13.5	12	17.5
	Hôtel-Dieu	22	43	23	33.5
	Congrégation Notre-Dame	3	5.5	3	4.5
Québec	Séminaire	5	9.5	11	16
	jésuites*	5	9.5	7	10
	récollets	5	9.5	5	7
	Hôtel-Dieu – Augustines	3	5.5	6	8.5
	Ursulines	2	4	2	3
TOTAL		52	100	69	100
* Mentionnons que les jésuites signèrent trois contrats à Québec et deux autres à Trois-Rivières.					

Source : Actes notariés canadiens

de l’Hôtel-Dieu de Montréal. Les sulpiciens se placent en deuxième position (avec sept contrats) suivis des prêtres du Séminaire de Québec, des jésuites et des récollets (respectivement cinq contrats chacun). Quant aux sœurs de la Congrégation Notre-Dame de Montréal et aux augustines à Québec, elles n’engagent de domestiques devant notaire qu’à trois reprises; les ursulines, à deux occasions seulement. Les contrats d’engagement canadiens ne constituent en fait que la partie émergente des embauches effectuées dans la colonie. Les communautés religieuses engagent leurs domestiques sans recourir aux notaires et consignent généralement dans leurs livres de comptes les noms de leurs employés, leur profession, leurs salaires respectifs, la durée de leur engagement et éventuellement leurs tâches. Les archives des prêtres du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal sont à cet égard tout à fait représentatives et semblent particulièrement riches puisque pour le seul mois de novembre 1662, une quarantaine d’engagements a été repérée par le personnel des Archives nationales du Canada²⁰. Au Séminaire de

20. Entre 1913 et 1933, les Archives nationales du Canada firent exécuter des transcriptions des archives conservées à la bibliothèque de Saint-Sulpice. Une soixantaine de contrats d’engagement fut relevée dont 43 pour le seul mois de novembre 1662 (ANC, MG17-A7-2). La quasi-totalité de ces engagements sont des contrats de défrichement sur le domaine des seigneurs de Montréal. En échange de son travail, les sulpiciens autorisaient

Québec, les livres de comptes des prêtres permettent également d'identifier les domestiques employés par l'institution. Comment dès lors expliquer que les communautés religieuses aient eu recours à quelques reprises aux services des notaires ? Nous pouvons à la rigueur comprendre leur démarche lorsqu'elles recrutent des mineurs (11 contrats) du fait des responsabilités que ce type d'engagement implique pour l'employeur mais, pour les autres, en revanche, force est d'admettre que nous ne disposons d'aucun indice pour les justifier.

Si nous nous attardons à présent aux caractéristiques physiques de la main-d'œuvre, et particulièrement au sexe de ces travailleurs, nous remarquons d'emblée que les communautés religieuses font appel presque exclusivement à des domestiques masculins²¹. Aucune servante n'est effectivement répertoriée dans une des communautés religieuses au moment des deux premiers recensements, constat qui tend à refléter la rareté des femmes dans la colonie à cette époque. En 1681, huit femmes seulement travaillent pour le compte d'une institution religieuse²². Trois d'entre elles sont employées chez les hospitalières à Québec, quatre autres sont au service des prêtres du Séminaire de Québec. La dernière est employée par Jean Remy à Beauport, procureur des jésuites. Toutes sont probablement reléguées aux travaux ménagers, au blanchissage, au soin des bestiaux ou encore à l'entretien des jardins situés dans l'enclos de certaines institutions ou à proximité²³. Les communautés religieuses privilégient donc toujours les domestiques masculins en 1681 et cela même si les femmes sont plus nombreuses au Canada cette année-là que lors des recensements de 1666-1667²⁴. Les nombreuses terres que les communautés religieuses possèdent, aussi bien à la ville qu'à la campagne, justifient le recours à une main-d'œuvre masculine, suffisamment robuste en somme pour assurer

l'employé à jouir de la terre qu'il avait défrichée « *jusques a ce quil luy en aye este autant defriché sur une concession qui luy sera dellivrée en temps et lieu* ».

21. L'activité locale de recrutement des communautés religieuses confirme cette observation. Les 52 contrats que nous avons relevés concernent 69 domestiques au total, dont deux femmes seulement : Anne Goupile, engagée avec son mari, Simon Mongeneau, pour trois années consécutives au service de l'Hôtel-Dieu de Montréal, et Marie Barban, recrutée pour quatre années par la même institution pour *soigner et gouverner la ménagerie et les bestiaux en leur domaine de Saint-Joseph (BANQ-M, contrats du 29 décembre 1709 et du 10 novembre 1691, greffe Adhémar)*.

22. La même année, un peu plus de 70 femmes sont au service d'employeurs laïcs : voir A. BESSIÈRE, *La domesticité dans la colonie laurentienne...*, p. 286.

23. Sur les jardins, voir l'article de Sylvie DÉPATIE, « Jardins et vergers à Montréal au XVIII^e siècle » dans Sylvie DÉPATIE et al. (dir.), *Vingt ans après Habitants et marchands. Lectures des XVII^e et XVIII^e siècles canadiens*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1998, p. 226-253.

24. H. CHARBONNEAU, Y. LAVOIE et J. LÉGARÉ, « Le recensement nominatif... », p. 81.

les défrichements et les cultures des domaines. Mais, contrairement à la plupart des domestiques au service d'employeurs laïcs, les besognes de ces serviteurs ne se limitent pas seulement aux travaux agricoles. Ils sont également employés à l'entretien (intérieur et extérieur) des édifices que détiennent les communautés, à leur approvisionnement en eau et en bois, comme aussi, dans le cas des institutions hospitalières, à la surveillance et au soin des malades. Les domestiques de sexe masculin y sont en effet sollicités pour « empêcher les convalescents et les blessés légers de chanter, de jouer à des jeux défendus ou qui dérangent leurs voisins, de lire de mauvais livres » mais aussi pour veiller à ce qu'on ne vole rien dans les salles²⁵. Ils doivent également effectuer auprès des malades les tâches que les religieuses ne peuvent exécuter, ségrégation des sexes oblige²⁶. Ceci dit, précise François Rousseau, « n'entre pas qui veut au service des malades, du moins si l'on en croit le règlement, qui recommande de choisir des célibataires d'âge mûr, craignant Dieu, graves, modestes, retenus, pieux et charitables »²⁷.

La répartition des domestiques suivant leur âge (tableaux 8, 9 et 10) confirme la préférence des religieux à recruter des hommes mûrs, âgés dans la mi-vingtaine et surtout dans la trentaine, une main-d'œuvre généralement plus dispendieuse mais plus productive, sûrement mieux expérimentée et capable de contribuer rapidement à l'essor de leurs exploitations. À l'inverse, les laïcs sont plutôt portés à embaucher de jeunes domestiques, tendance qui s'amplifie d'ailleurs entre les premiers et le dernier recensements et qui est à rapprocher de l'accroissement naturel de la population²⁸. En ce qui concerne spécifiquement les serviteurs les plus âgés, nous constatons que ce sont les communautés religieuses qui, proportionnellement, en emploient le plus. On peut ici s'interroger sur l'utilité de ces serviteurs. Certes, un homme ou

25. François ROUSSEAU, *La croix et le scalpel. Histoire des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec. I : 1639-1892*, Québec, Septentrion, 1989, p. 96.

26. F. ROUSSEAU, *La croix...*, p. 88. L'auteur précise qu'« il n'y a rien de bien précis dans le règlement des serviteurs, sinon qu'ils doivent « Couper les ongles Et le poil a Ceux qui En ont besoins, laver aux forts malades, la bouche Et les yeux quand il Est necessaire, ou qu'eux mesme le desirent, Excepter le matin du jour quils doivent Communier, qu'ils laisseront au Religieuses Le soint de leur faire rincer la bouche, Sy elles le jugent a propos » (p. 94).

27. F. ROUSSEAU, *La croix...*, p. 92

28. La majorité des domestiques recensés en 1666 et 1667 ont entre 21 et 30 ans. Quinze ans plus tard, la catégorie des 11-20 regroupe le plus grand nombre de serviteurs et celle des 0-10 rassemble plus d'une trentaine d'individus (aucun en 1666 et trois seulement en 1667). Ce sont les paysans, et donc des ménages modestes, qui embauchent proportionnellement le plus de domestiques de moins de 15 ans, constat logique étant donné le faible coût de la main-d'œuvre infantine. Notons également que les notables et les artisans en engagent également beaucoup. Dans un cas sur cinq environ, leurs employés n'ont pas plus de 14 ans : voir A. BESSIÈRE, *La domesticité dans la colonie laurentienne...*, p. 291.

Tableau 8 – Distribution des domestiques selon leur âge et la catégorie d’employeurs d’après le recensement de 1666

Groupe d’âges des domestiques \ Employeurs	Laïcs		Communautés religieuses	
	Nbre	%	Nbre	%
0-14 ans	7	2.5	1	1.5
15-19 ans	64	20.5	10	13
20-24 ans	145	47	23	30
25-29 ans	51	16.5	14	18
30-34 ans	19	6	11	14
35-39 ans	7	2.5	2	2.5
40-44 ans	4	1	1	1.5
45-49 ans	6	2	3	4
50 ans et plus	6	2	5	6.5
Inconnu	–		7	9
Total	309	100	77	100

Source : Recensement du Canada de 1666

Tableau 9 – Distribution des domestiques selon leur âge et la catégorie d’employeurs d’après le recensement de 1667

Groupe d’âges des domestiques \ Employeurs	Laïcs		Communautés religieuses	
	Nbre	%	Nbre	%
0-14 ans	9	2.5	2	2
15-19 ans	46	13	3	3
20-24 ans	145	41	23	24.5
25-29 ans	78	22	28	29.5
30-34 ans	36	10	20	21
35-39 ans	10	3	6	6.5
40-44 ans	11	3	3	3
45-49 ans	6	2	2	2
50 ans et plus	9	2.5	8	8.5
Inconnu	4	1	–	–
Total	354	100	95	100

Source : Recensement du Canada de 1667

Tableau 10 – Distribution des domestiques selon leur âge et la catégorie d’employeurs d’après le recensement de 1681

Groupe d’âges des domestiques \ Employeurs	Laïcs		Communautés religieuses	
	Nbre	%	Nbre	%
0-14 ans	85	24	6	4.5
15-19 ans	73	20.5	14	10
20-24 ans	41	11.5	11	8
25-29 ans	31	8.5	16	11.5
30-34 ans	38	10.5	24	17.5
35-39 ans	22	6	23	17
40-44 ans	21	6	20	14.5
45-49 ans	12	3.5	6	4.5
50 ans et plus	28	8	17	12.5
Inconnu	6	1.5	–	–
Total	357	100	137	100

Source : Recensement du Canada de 1681

une femme de 50 ans est encore capable de travailler physiquement et de satisfaire à la demande de son maître, mais qu’est ce qui justifie l’emploi d’une main-d’œuvre plus âgée, de 70 voire 80 ans²⁹? Il faut d’abord penser que ces domestiques devaient probablement être des domestiques de maison. Mais la générosité et la compassion des maîtres à l’égard de ces personnes – sûrement incapables de subvenir seules à leurs besoins et qui, pour se mettre à l’abri de l’indigence, choisissent de se constituer domestique – nous semblent être une des principales raisons de leur embauche. Il paraît évident que ces domestiques sont recrutés moins pour leur capacité au travail que pour la considération de leur grand âge et peut-être aussi, dans certains cas, des liens passés, personnels ou professionnels, qu’ils purent avoir avec leur employeur. Quoi qu’il en soit, les communautés religieuses sont mieux disposées que les laïcs à prendre en charge ce type d’employé étant donné leurs ressources financières³⁰. Parce qu’elles sont plus riches et qu’elles ont des besoins plus diversifiés, ces employeurs avaient davantage

29. C’est le cas notamment de Louis Lesage, 71 ans, de Pierre Barrot, 72 ans et de Zacharie Maheu, 81 ans, tous domestiques à l’Hôtel-Dieu de Québec.

30. Si nous croyons que les domestiques les plus âgés dans les communautés religieuses sont en réalité des *domnés* rien, dans les recensements, ne nous autorise à le confirmer.

la possibilité d'engager, ou de garder à leur service, quelques domestiques âgés, toujours utiles à de menus travaux ou à des tâches ménagères. Ceux qui travaillaient pour le compte de l'Hôtel-Dieu de Montréal ou de Québec, en particulier, étaient d'ailleurs sans doute affectés à la surveillance des malades, la mise en valeur des terres de ces institutions étant réservée à des travailleurs plus jeunes.

Les tâches qui incombent aux domestiques employés par les communautés religieuses apparaissent donc assez diversifiées si nous les comparons à celles réservées à leurs homologues engagés au service d'employeurs laïcs. Le lieu de travail pourrait constituer un indice mais, nous l'avons vu, il demeure hasardeux de déterminer, à partir des recensements, la localisation exacte de ces employés. Difficile, par conséquent, d'évaluer même approximativement la proportion de ceux qui œuvraient, d'une part, en milieu urbain, dans les maisons-mères des confréries ou sur les terres qu'elles détiennent à proximité et, d'autre part, en milieu rural, sur les domaines des communautés³¹. Un inventaire des domaines de chaque ordre religieux recensé peut aider néanmoins à mieux comprendre la disparité des effectifs domestiques d'une institution à l'autre et d'un recensement à l'autre.

III. Terres et seigneuries des communautés religieuses : incidence sur la demande de domestiques

Au regard des tableaux élaborés sur la base des trois recensements nominatifs, nous avons remarqué précédemment que les effectifs des domestiques engagés dans les communautés religieuses avaient pratiquement doublé entre 1666 et 1681. Cette évolution témoigne non seulement de la forte demande de main-d'œuvre des institutions religieuses mais également de leur fortune, leurs revenus provenant principalement des largesses de leurs fondateurs respectifs, des biens personnels de ses membres et, à l'occasion, des dons de quelques bienfaiteurs. Si ces communautés sollicitent de plus en plus de domestiques c'est, d'une part, pour répondre aux besoins de ses membres – et pensionnaires –, dont les effectifs ont plus que doublé entre

31. Une exception : le Séminaire de Québec. Grâce aux recensements annotés d'André Lafontaine, nous avons pu identifier ceux qui travaillaient en 1681 à l'Île Jésus, sous la supervision de Michel Buisson, et sur les deux fermes de la seigneurie de Beaupré, sous la direction de Claude Denis (à la Petite Ferme) et de Pierre Maufils (à la Grande Ferme), propriétés des prêtres du Séminaire ; notons que l'agent recenseur ne précise pas dans son relevé que ces individus sont au service des religieux. Cependant, nous ignorons si les domestiques recensés à Québec travaillaient tous à la maison-mère. Les livres de comptes de l'institution tendent à montrer le contraire comme nous l'avons évoqué précédemment. André LAFONTAINE, *Recensement annoté de la Nouvelle-France, 1681*, Sherbrooke, 1983, p. 103 et 201a.

1667 et 1681 et, d'autre part, pour assurer l'exploitation et le développement des terres et seigneuries qui leur ont été concédées tout au long du XVII^e siècle. Car elles se placent parmi les plus gros propriétaires fonciers de la vallée du Saint-Laurent. Malheureusement, les recensements n'indiquent pas la surface totale des domaines de chaque communauté religieuse. En effet, les superficies des terres en valeur déclarées « ne constituent pas des terres d'un seul tenant, mais plutôt la somme de plusieurs parcelles réparties à travers le territoire canadien »³². Partant, nous ignorons si les domestiques travaillent sur ces parcelles déjà défrichées ou sur d'autres à mettre en valeur, et par conséquent non déclarées. De plus, l'agent recenseur n'indique pas systématiquement la superficie des terres mises en valeur, ni la taille du cheptel de chaque ordre religieux qu'il répertorie. C'est le cas entre autres des sulpiciens en 1667 ou des jésuites en 1681 (tableaux 11 et 12). Difficile, dans ces conditions, d'observer l'incidence du développement de leurs exploitations sur la demande de domestiques. Malgré ces lacunes, les données rapportées dans le deuxième et le troisième recensements (celui de 1666 ne portant pas sur l'agriculture) offre déjà un bon aperçu de l'ampleur des possessions de certaines communautés, surtout des jésuites – 280 arpents en valeur et un cheptel de 89 bêtes en 1667 –, des sulpiciens – 500 arpents en valeur et 224 animaux dont 71 bêtes à cornes, 150 brebis et trois chevaux en 1681 – et du Séminaire de Québec – 310 arpents en valeur et 183 bestiaux en 1681 –, celles-là même qui concentrent le plus grand nombre de domestiques. Mais la relation entre les biens déclarés de chaque communauté et leur nombre respectif d'employés n'est pas toujours évidente, même en tenant compte des lacunes des recensements. En 1681 par exemple, le personnel des augustines est plus important que celui des sulpiciens alors que ces derniers ont beaucoup plus de bestiaux et d'arpents en valeur que les religieuses. Ceci dit, les besoins des hospitalières sont particuliers puisque si elles requièrent des domestiques pour cultiver leurs terres et ainsi assurer leur subsistance, elles en ont également besoin pour les assister dans leurs tâches auprès des malades.

Nous ne savons pas cependant combien parmi leurs 25 domestiques étaient respectivement affectés aux travaux agricoles et au soin des patients. Les recensements ne permettent donc pas d'établir de façon tout à fait probante un rapport entre les biens déclarés de chaque communauté et le nombre respectif de leurs domestiques. La démonstration est néanmoins plus concluante en établissant par ailleurs une liste des propriétés foncières des institutions religieuses.

32. F. PANZANI, *Les domestiques au Canada...*, p. 50.

Tableau 11 – Taille des terres en valeurs (en arpents) et du cheptel des communautés religieuses et effectifs de leur personnel domestique d’après le recensement de 1667

Communautés religieuses recensées en 1667	Nombre d’arpents en valeur	Nombre de bestiaux	Nombre de domestiques
Jésuites – Collège et résidence	100	30	3
Jésuites – Sillery	100	26	6
Jésuites – Mission Notre-Dame-des-Anges	80	33	6
Hôtel-Dieu de Montréal	125	26	13
Ursulines	80	25	9
Hôtel-Dieu de Québec – Augustines	60	56	9
Séminaire de Québec	–	–	3
Séminaire – La Grande Ferme de Beauré	50	7	13
Congrégation Notre-Dame de Montréal	35	7	2
Séminaire Saint-Sulpice	–	–	28

Source : Recensement de la Nouvelle-France de 1667

Tableau 12 – Taille des terres en valeurs (en arpents) et du cheptel des communautés religieuses et effectifs de leur personnel domestique d’après le recensement de 1681

Communautés religieuses recensées en 1681	Nombre d’arpents en valeur	Nombre de bestiaux	Nombre de domestiques
Séminaire Saint-Sulpice	500	224	20
Séminaire de Québec	60	7	15
Séminaire de Québec – Île Jésus	50	40	4
Séminaire – La Grande Ferme de Beauré	100	70	2
Séminaire – La Petite Ferme de Beauré	100	66	5
Ursulines	200	56	4
Hôtel-Dieu de Québec – Augustines	150	70	25
Hôtel-Dieu de Montréal	100	61	6
Récollets	30	9	2
Congrégation Notre-Dame de Montréal	–	–	13
Jésuites – Collège de Québec et missions	–	–	44

Source : Recensement de la Nouvelle-France de 1681

En effet, nous avons vu que les jésuites étaient les plus gros employeurs de domestiques dans la colonie. Nous savons également que la Compagnie de Jésus se place parmi les plus grands propriétaires fonciers du pays³³. Occupant toute la vallée du Saint-Laurent, les religieux ont besoin d'un personnel important tant pour leurs missions dans l'ouest, que pour celles à Trois-Rivières (dans leur seigneurie du Cap-de-la-Madeleine), à Sillery ou encore à Montréal³⁴. Il leur faut également des employés pour leur collège à Québec ainsi que pour leur résidence à Ville-Marie et à La Prairie. Enfin, ils ont besoin de domestiques pour défricher et cultiver leurs terres. Pour assurer leur subsistance, les jésuites exploitent près de Québec leur seigneurie de Notre-Dame-des-Anges (25 200 arpents) et y emploient près d'une dizaine de domestiques. Il faut bien cela puisque le fief comprend deux métairies³⁵. À Trois-Rivières, ils détiennent également une ferme qui répond sur place aux besoins de la communauté. Enfin, sur la rive sud de Montréal, leur domaine de La Prairie de La Madeleine (56 448 arpents) est confié à Jacques Habert et son épouse³⁶. Assisté de trois domestiques en 1681, le couple et leurs employés ont probablement ravitaillé les jésuites en transit à Montréal pour la région des Grands Lacs. Qu'il s'agisse de la région de Québec, de Trois-Rivières ou de Montréal, l'importance des propriétés foncières des jésuites et de leurs œuvres explique leur recours à un très grand nombre d'employés dont les effectifs ont doublé entre 1667 et 1681.

Les sulpiciens se classent au deuxième rang des plus grands propriétaires fonciers après les jésuites, du moins jusqu'en 1680. Arrivés seulement en 1657 au Canada, ils détiennent six ans plus tard « 300 000 arpents : l'île de Montréal, à quoi se rattache la terre Saint-Sulpice »³⁷. Ils sont aussi ceux qui emploient, avec la Compagnie de Jésus, le plus grand nombre de domestiques dans la colonie. Si quelques-uns d'entre eux demeuraient probablement au Séminaire pour servir les religieux, la plupart travaillaient certainement sur les deux fermes que possédait la communauté sur leurs domaines de Saint-Gabriel et de Sainte-Marie, situés respectivement en amont et en aval de la ville³⁸. Nous observons que le nombre de domestiques employés par la

33. M. TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France. T.3...*, p. 105-106 et 346 ; voir également Richard HARRIS, *The Seigneurial System in Early Canada. A Geographical Study*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1968, p. 43.

34. M. TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France. T.3...*, p. 377-386.

35. M. TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France. T.3...*, p. 325.

36. A. LAFONTAINE, *Recensement annoté...*, p. 8. Nous avons relevé deux contrats d'engagement canadiens dans lesquels François Laurens et Mathurin Gaslier s'engageaient respectivement pour une et deux années aux jésuites pour les servir à leur résidence de Laprairie de la Madeleine sous la direction de Jacques Habert. (*AnQ-Q*, contrats du 28 mai et du 24 juin 1679, greffes Becquet et Rageot). Nous ignorons si Habert se donna aux jésuites ou s'il était engagé comme fermier ou contremaître.

37. M. TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France. T.3...*, p. 106.

38. M. TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France. T.3...*, p. 189 et 327.

communauté a augmenté de 47 % entre 1666 et 1667 mais qu'il a diminué ensuite de 28.5 % dans l'intervalle du deuxième et du dernier recensements. Quatre hypothèses pourraient justifier cette diminution. D'une part, il est probable que les sulpiciens aient changé de mode de mise en valeur de leurs terres et aient privilégié davantage la location plutôt que l'exploitation directe. D'autre part, il n'est pas exclu que les religieux aient eu plus de difficultés à recruter leur main-d'œuvre puisque les années 1670 et le début des années 1680 coïncident à une période transitoire où l'offre de travailleurs locaux n'est peut être pas tout à fait suffisante pour compenser la baisse de l'émigration vers le Canada³⁹. En outre, ces années correspondent aussi à une multiplication des escarmouches iroquoises dans la région de Montréal, pressions militaires qui aboutissent en 1689 au tristement célèbre « massacre de Lachine ». Ces événements ont peut être dissuadé plusieurs domestiques à venir travailler à Montréal. Il convient donc ici de ne pas négliger l'impact psychologique de la guerre iroquoise sur les engagés et surtout ses conséquences éventuelles sur le recrutement de ces travailleurs⁴⁰. Enfin, il est possible que les Amérindiens de la mission de la Montagne, installée par les sulpiciens en 1676 et développée par François Vachon de Belmont à partir de 1681, aient participé à certains travaux mais les archives n'en gardent malheureusement aucune trace⁴¹.

Depuis sa fondation en 1663 jusqu'à la création du Petit Séminaire fondé en 1668 dans le but de franciser les Amérindiens, le Séminaire de Québec ne dispose pour sa part que de quelques terres, d'un jardin potager, d'une basse-cour et de quelques animaux pour assurer sa subsistance. Après 1668, les besoins augmentent suite à l'arrivée de plusieurs prêtres de France et à la fondation du Petit Séminaire. L'institution décide alors d'acquérir la châtellenie de Coulonge et le fief Saint-Michel⁴². Elle ne fait toutefois aucune construction sur la terre de Coulonge dans les années qui suivent son acquisition⁴³ et préfère s'installer sur le fief Saint-Michel dont l'exploitation remontait aux environs de 1656. Un an après son acquisition, des employés sont déjà sur place. Dix ans plus tard,

on y trouve six donnés, dont les époux Robert Lefebvre et Jean Drouart, quatre domestiques salariés, un jardinier et une couple de petits garçons employés

39. A. BESSIÈRE, *La domesticité dans la colonie laurentienne...*, chapitre 5.

40. Sur cette question voir : Christophe HORGUELIN, *La prétendue république. Pouvoir et société au Canada (1645-1675)*, Sillery, Ed. du Septentrion, 1997, p. 59-60.

41. Louise DECHÈNE, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Montréal, Boréal, 1988, p. 37. En 1683, la mission comptait 210 Amérindiens (Iroquois, Hurons, Loups et Algonquins principalement). En 1692, ils sont transférés au Sault-au-Récollet, soit disant pour leur assurer une meilleure protection contre l'eau-de-vie. Ce transfert libéra ainsi les terres qu'ils avaient défrichées au profit des seigneurs.

42. N. BAILLARGEON, *Le séminaire de Québec...*, p. 171.

43. N. BAILLARGEON, *Le séminaire de Québec...*, p. 172.

à la garde des vaches et des moutons. Il faut même engager des ouvriers supplémentaires au temps de la récolte. C'est à Saint-Michel que le Séminaire s'approvisionne maintenant et c'est là aussi qu'il fait blanchir le linge de la communauté et celui de l'église de Québec⁴⁴.

Bien avant ces développements, Mgr de Laval avait commencé à acquérir plusieurs propriétés en vue de doter son séminaire. En 1662, il avait ainsi acheté la seigneurie de Beaupré, immense fief dont la superficie avoisinait les 700 000 arpents⁴⁵, et sur laquelle il entreprit, dès 1667, l'exploitation de son domaine. La Grande Ferme, dite de Saint-Joachim ou d'en haut, fut affermée le 4 février à Pierre Saint-Denys. Le 12 juillet, il passa un bail avec un autre fermier, Romain Trespagny, pour mettre en valeur La Petite Ferme, dite de Saint-Sauveur ou d'en bas⁴⁶. D'après le recensement de 1681, les deux fermes possédaient respectivement un troupeau de 66 bêtes à cornes et chacune cent arpents de terres défrichées. Outre ses fermes, le seigneur de Beaupré s'occupa également du rendement de ses moulins. « Le premier bail à ferme fut signé le 10 mars 1668 ; mais à compter de 1676, le Séminaire de Québec se chargea de les exploiter à l'aide de ses domestiques »⁴⁷. Après l'achat de la seigneurie de Beaupré, l'évêque de Pétrée acquit la seigneurie de l'Île d'Orléans, qu'il échangea à François Berthelot en 1675 contre l'Île Jésus, puis acheta en 1666 l'emplacement du Sault-au-Matelot à Québec. L'Île Jésus demeura presque entièrement inhabitée jusqu'à la fin du XVII^e siècle. En 1675, le Séminaire loua pour trois ans la terre domaniale à Guillaume Label et à Olivier Charbonneau. Par la suite, il préféra exploiter par ses propres moyens son domaine. « Il y envoya d'abord Antoine Baillon puis Charles Roger en qualité de contremaîtres, et finalement, en 1680, les donnés Michel Buisson et Saint-Cosme et sa femme Suzanne Délicérasse »⁴⁸. En 1681, d'après les informations fournies par l'agent recenseur, Michel Buisson disposait de quatre domestiques, de cinquante arpents de terre en valeur et d'un cheptel de quarante bêtes à cornes. « Quelques années plus tard, vers 1686, le personnel s'élevait à 15 personnes et la production de blé

44. *Ibid.*

45. La seigneurie fut créée par la Compagnie de la Nouvelle-France à Paris le 15 janvier 1636. En 1640, Olivier Letardif y avait mis sur pied deux métairies, l'une dite « Saint-Charles » (la Grande Ferme) et l'autre « de Toussaints », situées sur les prairies au pied du Cap Tourmente. La Seigneurie comprend les paroisses ou circonscriptions suivantes : l'Ange-Gardien, Laval, Château-Richer (où l'on retrouve le manoir seigneurial ainsi qu'une école de garçons à partir de 1674), Ste-Anne, St-Joachim, St-Ferréol, Petite-Rivière St-François, St-Urbain, Baie St-Paul (sur laquelle le fondateur et ses collaborateurs créèrent deux grandes fermes en 1677 et 1678, et un important moulin à scie en 1685), l'Île-aux-Coudres et enfin Cap Tourmente.

46. À partir de 1675, « ces établissements seront administrés directement par le Séminaire de Québec » : voir N. BAILLARGEON, *Le séminaire de Québec...*, p. 199.

47. *Ibid.*

48. N. BAILLARGEON, *Le séminaire de Québec...*, p. 187-188.

variait entre 500 et 600 minots »⁴⁹. En 1680, Mgr Laval céda tous ses biens au Séminaire. L'institution devenait dès lors la plus importante propriétaire foncière de la colonie après les jésuites. Les vastes travaux entrepris aussi bien à Québec que dans les seigneuries, et particulièrement dans celle de Beaupré, consommèrent beaucoup d'argent, d'énergie et nécessitèrent bon nombre de domestiques. Leurs effectifs augmentèrent de manière constante entre 1667 et 1681 plaçant l'institution au deuxième rang des plus grands employeurs à cette dernière date. Cependant, le nombre de serviteurs employés sur La Grande Ferme a fortement diminué entre 1667 et 1681. Mais cette baisse est sans doute trompeuse puisque les domestiques répertoriés en 1681 au Séminaire à Québec ne travaillaient pas tous à la maison-mère. Il est toutefois possible aussi que l'école d'agriculture et de métiers établie à Saint-Joachim dans la maison de la ferme au courant des années 1670 ait contribué à cette diminution. En ce sens, nous pouvons facilement imaginer que les adolescents envoyés dans cette école aient participé à la mise en valeur de la ferme, d'autant que ceux qui y sont recensés en 1681 sont suffisamment âgés pour accomplir de gros travaux.

Les augustines de l'Hôtel-Dieu à Québec n'ont, quant à elles, rien à envier aux communautés religieuses précédentes puisqu'à la fin de la période des Cent-Associés, elles détiennent déjà « en seigneurie près de 200 000 arpents (venant ainsi après les jésuites et les sulpiciens en 1663) et, en roture, plus de 1 300 arpents »⁵⁰. Elles possèdent quelques terres à Lauzon, à l'Île d'Orléans ainsi que dans la ville et la banlieue de Québec, et une pêche d'anguilles et autres poissons située sous le Cap Diamant. Elles sont également propriétaires de trois seigneuries au XVII^e siècle : Saint-Ignace, Grondines ou Saint-Charles-des-Roches et Argentenay. La première, d'une demi-lieue sur dix, est reçue en dot de Robert Giffard en 1647. Les premières terres sont concédées à partir des années 1670 mais la seigneurie ne se développe réellement que dans le courant du XVIII^e siècle. La seconde est octroyée par les Cent-Associés à la duchesse d'Aiguillon pour les religieuses hospitalières, le 1^{er} décembre 1637. D'une superficie d'environ 86 000 arpents, la seigneurie ne rapporte que de maigres revenus à la communauté et sera finalement vendue en 1683⁵¹. L'arrière-fief d'Argentenay (7 500 arpents), situé à la pointe de l'Île d'Orléans, va connaître le même sort. Ne pouvant servir de grenier pour l'hôpital du fait de ses faibles revenus, il est vendu en 1700⁵². Dans ces conditions, assure François Rousseau, « les religieuses ont donc largement recours aux habitants ainsi qu'aux marchands de

49. N. BAILLARGEON, *Le séminaire de Québec...*, p. 189.

50. M. TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France. T.3...*, p. 411.

51. François ROUSSEAU, *L'œuvre de chère en Nouvelle-France. Le régime des malades à l'Hôtel-Dieu de Québec*, Québec, PUL, 1983, p. 113-114.

52. F. ROUSSEAU, *L'œuvre de chère en Nouvelle-France...*, p. 115.

la colonie et de la métropole»⁵³. Ceci étant, les terres de Sainte-Marie (30 arpents) et de Saint-Sauveur (300 arpents sur la rive droite de la rivière Saint-Charles) situées en banlieue de Québec et acquises au courant du XVII^e siècle ont dû subvenir, en partie du moins, aux besoins des religieuses et de leurs pensionnaires⁵⁴. De plus, exclusion faite du maintien de l'hôpital, ces terres devaient exiger une main-d'œuvre importante mais les archives de la communauté ne permettent pas d'évaluer l'impact réel de leur mise en valeur sur la demande de domestiques.

Les quatre dernières communautés en présence dans la colonie au XVII^e siècle sont celles dont le personnel domestique est le moins important. Ce sont celles également qui sont les moins riches en terres et seigneuries. Il s'agit des ursulines, des Filles de la Congrégation Notre-Dame à Montréal, de l'Hôtel-Dieu de Montréal et enfin des récollets. Les premières ne possèdent que quelques terres dans la haute-ville et banlieue de Québec, sur le Cap-aux-Diamants et la rivière Saint-Charles surtout, ainsi qu'un grand fief sur la rive sud du Saint-Laurent (seigneurie Sainte-Croix) et deux petits arrière-fiefs (seigneurie de Sillery et de Lauson). Au total, les ursulines détiennent environ 74 000 arpents en roture et en seigneurie⁵⁵. En 1666 et 1667, elles disposent comme en 1663 d'une dizaine d'employés probablement envoyés sur leur métairie de Saint-Joseph. Quatorze années plus tard, en revanche, elles n'ont plus que quatre domestiques à leur service. Nous ignorons les raisons de cette diminution. Seul un examen des archives de la communauté pourrait apporter quelques éléments de réponse.

En regard des ursulines, les Filles séculières de la Congrégation Notre-Dame sont beaucoup moins pourvues en biens immobiliers. Elles « vivent en laïques, sans vœux ni habit régulier ; elles n'ont pas un seul arpent en seigneurie [en 1663] »⁵⁶. Les sœurs se voient octroyer par Maisonneuve une concession à cultiver à la Pointe-Saint-Charles quelques années après leur arrivée en 1658. Elles y établissent leur ferme, appelée Saint-Gabriel, qui assura en grande partie la subsistance des sœurs jusqu'au début du XVIII^e siècle⁵⁷. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1660 et le début des années 1670 qu'elles développent leur domaine et commencent à acquérir

53. F. ROUSSEAU, *L'œuvre de chère en Nouvelle-France...*, p. 141.

54. Pour le détail des terres possédées par les hospitalières en banlieue de Québec : voir M. TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France. T.3...*, p. 277 et 411. F. Rousseau précise tout de même que ces terres, « y compris les emplacements urbains que l'on développera surtout au XVIII^e siècle, fournissent un rendement relativement stable, mais en même temps médiocre » : voir F. ROUSSEAU, *La croix...*, p. 115.

55. M. TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France. T.3...*, p. 433.

56. M. TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France. T.3...*, p. 106.

57. En 1723, les 30 arpents concédés par Maisonneuve en 1662, au bord du fleuve, étaient devenus un domaine d'environ 183 arpents : voir É. CHICOINE, *La métairie de Marguerite Bourgeois...*, p. 99.

de nouvelles terres sur l'île et sur le fleuve⁵⁸. Ce n'est donc qu'après les deux premiers recensements qu'elles emploient davantage de domestiques, ce que confirme le relevé de 1681, où nous identifions 13 serviteurs, soit quatre fois plus qu'en 1667.

Enfin, de toutes les communautés religieuses présentées jusqu'ici, les récollets et les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal sont les propriétaires fonciers les plus pauvres. Les premiers sont des frères mendiants et possèdent donc très peu de biens immobiliers. Depuis leur retour au pays en 1670, ils ont une terre dans la banlieue de Québec sur la rivière Saint-Charles, baptisée le fief des récollets (106 arpents)⁵⁹. Les deux domestiques qu'ils ont à leur service en 1681 devaient être affectés à l'entretien de leur résidence, à moins bien sûr qu'ils aient accompagné leurs maîtres dans leurs missions. Nous savons également qu'ils obtiennent 60 arpents des jésuites sur la seigneurie Saint-Gabriel en juillet 1672, terre qui leur appartient encore dans l'aveu de 1677⁶⁰. Nous ne savons pas en revanche si les frères l'ont exploitée. Enfin, ils jouissent d'un emplacement à Trois-Rivières à compter de 1692 sur lequel ils font bâtir leur couvent ainsi qu'une chapelle. En ce qui concerne l'Hôtel-Dieu de Montréal, en plus de l'enclos à l'intérieur duquel est construit leur monastère, et où nous trouvons entre 1695 et 1710 deux jardins (celui des sœurs et celui des pauvres), les religieuses hospitalières possèdent plusieurs terres qu'elles font valoir surtout au XVIII^e siècle mais dont la superficie totale ne dépasse pas les 1 000 arpents⁶¹. Premièrement, l'arrière fief de Saint-Joseph, d'une superficie de 270 arpents⁶². Dès le début des années 1660, les hospitalières commencent à faire défricher leur terre. Deux hommes sont amenés de France pour exécuter les travaux. En 1662, elles y font construire

58. « Ces biens-fonds provenaient, quelques-uns de dons, d'autres, d'achats, et aussi des dots des sœurs » : voir É. CHICOINE, *La métairie de Marguerite Bourgeois...*, p. 112. Outre le domaine des sœurs à la Pointe-Saint-Charles, leur plus grande acquisition fut certainement l'achat de l'Île Saint-Paul (Île des Sœurs) acquise en partie dès 1706 et en totalité en 1769 : voir Marie-Anne GAUTHIER-LANDREVILLE, *L'Île-Saint-Paul – L'Île-des-Sœurs*, Montréal, Éditions de la Congrégation Notre-Dame, 1970.

59. Cette terre est rachetée par Mgr de Saint-Vallier en 1692 pour y construire l'hôpital général de Québec ; les récollets s'établissent alors dans la Haute-Ville de Québec sur l'emplacement actuel de la cathédrale anglicane de Québec.

60. Marcel TRUDEL, *Le terrier du Saint-Laurent en 1663*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1973, p. 177.

61. Jacques DUCHARME, « Les revenus des Hospitalières de Montréal au XVIII^e siècle » dans *L'Hôtel-Dieu de Montréal (1642-1973)*, Montréal, Hurtubise, Les cahiers du Québec, 1973, p. 230. Nous n'insisterons pas sur les deux terres que les religieuses ont acquises dans le courant des années 1690 soit le fief Saint-Joachim (280 arpents) entre 1698 et 1699, et la terre Saint Marie le 21 mai 1691 (44 arpents).

62. Maria MONDOUX, *L'Hôtel-Dieu premier hôpital de Montréal : d'après les annales manuscrites, les documents originaux de l'institut des religieuses hospitalières de Saint-Joseph et autres sources : 1642-1763*, Montréal, Thérien frères, 1942, p. 139 et 179.

un premier bâtiment et y entretiennent quelques animaux mais ce sont à peu près les seules informations dont nous disposons sur cet arrière-fief pour le XVII^e siècle⁶³. En 1659, elles acquièrent également une terre à la Pointe-Saint-Charles appelée Saint-Augustin, d'une superficie de 100 arpents⁶⁴. La même année, Jeanne Mance obtient la concession de la moitié de la métairie des seigneurs de Montréal (le domaine Saint-Gabriel), soit une terre de 112 arpents de superficie. Il s'agit du fief Nazareth plus communément nommé la « grange des pauvres »⁶⁵. Comme son nom l'indique, la subsistance des hospitalières et de leurs pensionnaires provient surtout de cette terre mais nous ignorons si cela était suffisant. Toujours est-il qu'en 1661 des travaux commencent sous la supervision de Louis Fin, domestique du sieur de Maisonneuve⁶⁶. En 1666-1667, l'Hôtel-Dieu a à son service 13 employés. Plusieurs d'entre eux ont probablement été envoyés aux défrichements et à la mise en valeur des premières terres nettoyées puisque les religieuses déclarent avoir 125 arpents en culture et 26 bêtes en 1667. Les autres assistaient sans doute les hospitalières dans leurs tâches auprès des malades, au même titre que leurs homologues employés chez les augustines à Québec. Quatorze ans plus tard, l'institution n'a plus que six domestiques à son service, soit moitié moins qu'en 1667. Considérant que le nombre de patients à l'hôpital n'a probablement pas diminué entre les deux derniers recensements et que les religieuses n'ont certainement pas cessé de mettre en valeur leurs terres, ce constat apparaît pour le moins surprenant. Seul un examen minutieux des archives de l'Hôtel-Dieu, et plus particulièrement des livres de comptes, apporterait quelques corrections aux recensements mais les incendies de 1695, 1721, 1734 et de 1826 ont toutefois réduit en cendres quantité de documents précieux pour l'institution et pour le chercheur.

Si les recensements nominatifs canadiens du XVII^e siècle sont une source précieuse pour mesurer l'ampleur et les caractéristiques de la domesticité au sein des différentes communautés religieuses de la colonie,

63. Marie MORIN, *Histoire simple et véritable*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1979, p. 116-120.

64. Cette terre est souvent confondue avec le fief Saint-Augustin, propriété des pauvres de l'Hôtel-Dieu mais administrée par les sœurs hospitalières.

65. M. MONDOUX, *L'Hôtel-Dieu...*, p. 136.

66. ARHSJ, J-Y ROUSSEAU, *Histoire du fief Nazareth 1642-1760*, p. 34 (cote 971.4281 R 864h). Nous émettons un doute quant à l'identité de ce domestique puisque, selon Emilia Chicoine, ce dernier fut au service des sœurs de la Congrégation et qu'il ne rejoignit Marguerite Bourgeois au Canada qu'après le décès de son maître, le sieur de Maisonneuve, survenu le 9 septembre 1676 : voir É. CHICOINE, *La métairie de Marguerite Bourgeois...*, p. 77. Notons qu'en 1673, un domestique nommé Gaspard Bidelet est responsable de la grange d'après un inventaire fait par B. Basset le 19 juin 1673 (ARHSJ, J.-Y. ROUSSEAU, *Histoire du fief...*, p. 40). Le 4 mai 1683, Jacques Renouard, domestique des hospitalières en 1681, prend pour cinq ans, à bail à ferme, la ferme de ses maîtresses : voir A. LAFONTAINE, *Recensement annoté...*, p. 105a.

ils ne permettent pas en revanche de démontrer clairement le rapport entre les biens déclarés de chaque congrégation et le nombre respectif de leurs domestiques. L'inventaire exhaustif des propriétés foncières de chaque institution offre cependant une alternative intéressante. Parce qu'ils sont d'importants propriétaires fonciers au pays, les jésuites, les sulpiciens et les prêtres du Séminaire de Québec sont ceux qui recrutent le plus grand nombre de domestiques au pays. Le constat apparaît ici tout à fait logique. Deux ordres religieux échappent néanmoins à la règle : l'Hôtel-Dieu de Québec et de Montréal. Contrairement aux autres communautés religieuses, les Hospitalières recourent à de nombreux employés pour les assister, entre autres, auprès de leurs pensionnaires. Combien parmi les domestiques recensés en 1666, 1667 et 1681 étaient-ils respectivement affectés au travail de la terre et au service d'entretien des maisons-mères ou encore au soin des malades ? Les recensements, malgré leurs qualités, livrent malheureusement bien peu d'indices à ce sujet. Les actes notariés encore moins. Ces deux sources ne permettent pas non plus d'évaluer l'impact du développement des exploitations des communautés religieuses sur la demande de domestiques. Seul un examen minutieux des archives conventuelles pourrait peut-être nous en apprendre davantage à condition, bien sûr, qu'elles aient survécu aux aléas du temps.

En choisissant la domesticité dans les communautés religieuses, cette étude souhaitait mettre en lumière les principales caractéristiques physiques de ces travailleurs, leurs différences par rapport à leurs homologues employés au service des laïcs, et leur répartition parmi les différentes institutions recensées dans la vallée du Saint-Laurent au XVII^e siècle. Elle visait également à souligner l'importance (relative) des effectifs de ce groupe social particulier et surtout de son rôle dans les divers ordres religieux concernés. Cette analyse n'a toutefois pas la prétention d'être complète. La connaissance statistique de ces individus constitue en fait un préalable indispensable à de nouvelles recherches. Encore une fois, l'étude des archives conventuelles devrait permettre d'aller plus loin et favoriser, entre autres, le suivi des parcours des domestiques au sein des institutions religieuses.